

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 162/2022 SÉANCE N° 8 DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE LAVAL RELATIVE À DEUX DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 13 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Danielle Guillerme-Caous, Fabienne Le Ridou, Chantal Marcadé, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray Florian Bercault, Isabelle Eymon, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 14), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 51), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 11), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besancon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Paul Le Gal-Huaumé, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Julien Brocail, Gérard Travers.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Fabien Robin, Bruno Bertier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marie Boisgontier a donné pouvoir Bruno Fléchard, Geoffrey Begon a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Poirier, Céline Loiseau a donné pouvoir à Antoine Caplan, Marjorie François a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Christine Droguet a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, Samia Soultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Bernard Bourgeais, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Mickaël Marquet, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Anthony Roullier est représenté par Danielle Guillerme-Caous (suppléante), Damien Richard est représenté par Chantal Marcadé (suppléante).

Isabelle Fougeray et Marcel Blanchet ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 décembre 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA VILLE DE LAVAL RELATIVE À DEUX DIRECTIONS GÉNÉRALES ADJOINTES

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1.

Vu l'avis favorable des comités techniques de Laval Agglomération et de la ville de Laval émis le 20 janvier 2022 sur la nouvelle organisation cible de Laval Agglomération et de la ville de Laval,

Vu l'arrêté de mutation à Laval Agglomération, du 28 février 2022, de la directrice générale adjointe "Proximité, tranquillité et citoyenneté",

Vu l'arrêté de mutation à Laval Agglomération, du 1^{er} mars 2022, de la directrice générale adjointe "Fabrique du vivre ensemble",

Considérant la création prochaine du service commun "Direction générale", constitué du directeur général des services, des directeurs généraux adjoints, des assistantes de direction rattachées aux directeurs et au DGS, des conseillers techniques,

Considérant l'absence à ce jour de convention de création du service commun "Direction générale",

Considérant que leur salaire est pris en charge à 100 % par Laval Agglomération.

Considérant que les deux directrices générales adjointes exercent toujours leur mission pour la ville de Laval, il est donc nécessaire de demander le remboursement à la ville de Laval d'une partie de leur salaire,

Considérant la convention financière jointe en annexe, fixant les modalités de remboursement entre la ville de Laval et Laval Agglomération,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les modalités de remboursement entre la ville de Laval et Laval Agglomération.

Article 2

Le conseil communautaire approuve la convention financière jointe en annexe.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Loïc Broussey, Didier Pillon, Samia Soultani, Pierrick Guesné et Chantal Grandière).

Le président,

Florian Bercault